


*EXTRAIT des Registres de l'Hôtel
commun de la Ville & Cité de
Bordeaux.*

*Cur
FRC
1434*

Du Jeudi 24 Janvier 1788.

SONT entrés dans la Chambre du Conseil Messieurs Daleme, Leydet, Gaschet de Lisle, Villotte, Aquart, Jurats; de la Montaigne, Secretaire de la Ville :

Tous les Corps de la Cité s'étant présentés, les uns en Jurade assemblée, les autres à la Cour des Aides, pour exprimer la douleur & la consternation de la Ville, sur l'absence de son Parlement; &, nous ayant montré les desirs les plus ardens pour la réunion des différens Ordres de la Commune, afin de donner à sa réclamation, auprès de Sa Majesté, plus de force & d'efficacité;

M. le Premier Président de la Cour des Aides nous ayant invités de nous rendre chez lui, & nous ayant fait part de ce vœu général; ladite Cour nous ayant mandés ensuite pour le renouveler, & nous inviter à rassembler la Commune, ils ont dû voir en nous de vrais Citoyens, pénétrés des

mêmes sentimens , auffi affligés qu'eux tous de l'éloignement du Parlement ; auffi vivement affectés de la multiplicité des malheurs & des calamités qu'entraîne cette privation. La conduite du Corps de la Ville a dû les en convaincre.

Son filence fur les expressions peu réfléchies des Avocats , dans leur requifition imprimée fans autorifation , fon emprefsement à fe rendre aux ordres de la Cour des Aides , infolites en pareille matiere , font des preuves certaines que , mettant à côté toutes confidérations particulieres , dictées par la fenfibilité ou par l'amour propre , il ne s'est occupé que de l'objet public , que du vœu général qui anime tous les esprits , & qui est dans l'ame de tous les Citoyens.

Dans cette fituation des choses , qui n'a fait que perpétuer en nous le sentiment & le defir du retour de notre Parlement , dont nous avons donné des témoignages non équivoques dans la lettre que nous eûmes l'honneur d'adresser à Sa Majesté , le 4 du mois de Septembre de l'année derniere , approuvée par les Chefs du Parlement ; réfléchissant , d'un côté , fur nos devoirs envers la Commune , dont nous fommes les représentans , fur les demandes de nos



Concitoyens , dont nous sommes les interprètes ; considérant , de l'autre côté , les intentions du Gouvernement , consignées dans les lettres qui nous ont été écrites par M. le Baron de Breteuil , en date du 14 Septembre & 16 Décembre derniers , en réponse à nos différentes réclamations.

Nous trouvant aujourd'hui dans des conjonctures toutes différentes , maîtrisés par la nécessité impérieuse des circonstances , entraînés par tous les efforts réunis du patriotisme , nous devons présumer que Sa Majesté ne refuseroit pas de permettre d'accéder au vœu de tous les ordres de la Commune , qui sont nos commettans , & qui exigent de nous de les rassembler , conformément aux Lettres Patentes de 1767 , dans l'objet de porter aux pieds de son Trône une réclamation plus solemnelle & plus capable d'émouvoir son cœur paternel , pour nous accorder le retour de son Parlement.

Déterminés par cette confiance respectueuse , & toujours pénétrés d'amour & de soumission pour l'autorité royale , il a été unanimement délibéré qu'il sera tenu incessamment une assemblée des *Cent-Trente* , à laquelle seront appellées toutes les classes des Citoyens , aux formes ordinaires , &

(4)

que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que tout s'y passe avec la décence & le respect dus à la Personne sacrée de Sa Majesté, toutefois après que la présente délibération aura été approuvée dans une assemblée des Notables, qui doit se tenir auparavant, ainsi qu'il est prescrit par lesdites Lettres Patentes.

ARRÊTÉ, en outre, que la présente délibération sera envoyée à M. le Baron de Breteuil, chargé du département de la Province.